

Le prof pourrait travailler 7 ans de plus

ENSEIGNEMENT En attendant des nouvelles, un arrêt de travail est déjà programmé

Les enseignants sont-ils les dindons du double flux de mesures d'austérité mitonnées par les gouvernements fédéral et fédéré ? Ils le craignent. Si l'essentiel des décisions du fédéral est à présent connu, les vents en provenance de la Fédération Wallonie-Bruxelles restent incertains. De quoi plomber le moral des troupes.

Au fédéral, outre le saut d'index, c'est essentiellement le volet « pensions » qui fait craindre le pire. En la matière, l'année supplémentaire à avaler en 2025 et 2030 fait office de « dessert » clôturant un menu trois services.

Premier plat : le salaire de référence pour le montant de la retraite se calculerait désormais non plus sur la moyenne des dix dernières années mais sur celle, moins favorable, des vingt dernières années. « Ceci alors qu'il n'y a pas si longtemps, ce sont les cinq dernières années qui étaient prises en compte », peste Pascal Chardome, patron de CGSP-enseignement.

Second plat : la suppression de la bonification de diplôme. Comme d'autres fonctionnaires,

les enseignants pouvaient valoriser leurs études supérieures au titre d'année de carrière au moment de calculer leur pension. L'avantage pèse trois ans pour un instituteur ou un régent et quatre ans pour un licencié. Avec le plan

pension annoncé cette semaine, ce régime préférentiel pourrait disparaître.

Troisième service, et non le moindre : la suppression des tantièmes favorables. En fait, pour bénéficier de la pension maximum, un fonctionnaire doit présenter une carrière de 45 ans mais un enseignant peut se « contenter » de 41 ans et 3 mois. « En cas de suppression de ces tantièmes favorables, un enseignant devra travailler 3 ans et 9 mois de plus », assure Eugène Ernst. Les syndicats ont pris leur calculatrice : en cumulant cette mesure avec la précédente, le prof devrait bosser 7 ans et 9 mois de plus s'il a un diplôme de master, et 6 ans et 9 mois de plus s'il est régent ou instituteur. « Vous comprenez bien qu'avec le risque d'épuisement propre à ce métier, c'est tout bonnement inacceptable », disent les syndicats.

Inacceptables, les nouvelles en provenance du conclave budgétaire en cours à la Fédération Wallonie-Bruxelles le sont aussi aux yeux des syndicats. En vrac, ils craignent une réduction de l'indemnité en cas de DDP (disponibilité précédant la retraite), la fin du bonus salarial à 57-58 ans et un gel des dotations de fonctionnement. *Last but not least*, une révision à la baisse des normes d'encadrement dans le primaire (le capital période) et le secondaire (le NTPP) serait aussi à l'ordre du jour. Le tout doit être mis au conditionnel car la ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet (CDH) ne confirme aucune de ces pistes et se refuse pour l'heure à tout commentaire.

Les syndicats, eux, prennent les devants. Ils vont se concerter en front commun et organiser des séances d'information de leurs affiliés. Grève en vue ? « Nous ne travaillons pas avec des machines, la grève sauvée ce n'est pas notre truc, dit Pascal Chardome. Il y aura d'abord une heure d'arrêt de travail dans les écoles les 22 ou 23 octobre. » En guise de coup de semonce. ■

ÉRIC BURGRAFF